49012 - L’abandon du tawaf principal (ifaada)

question

J’ai omis le tawaf principal parce que je croyais que le premier tawaf pouvait en tenir lieu. Que devrais-je faire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cheikh Ibn Outhaymine a dit : « Le tawaf principal constitue un des piliers essentiels du pèlerinage. Si on l’abandonne, on n’a pas accompli le pèlerinage. Et l’on doit retourner à La Mecque, même si l’on était arrivé chez soi, pour s’acquitter du tawaf en question. Et on ne pourra pas avoir des rapports intimes avec sa femme aussi longtemps qu’on n’aurait pas effectué ledit tawaf. C’est parce que l’intéressé ne saurait pas parvenu au deuxième terme de l’état de sacralisation. Car ce terme est marquée par l’achèvement du tawaf principal et de la marche entre Safa et Marwa, si l’on a opté pour le tamatou ou pour le quirane ,et si on avait opté pour l’ifrad mais n’avait pas fait ladite marche à la suite du tawaf d’arrivée.